
Registre des liens d'intérêts

Formulaire individuel

Nom : STUPF

Prénom : Martin

**Règlement de la Commission de recours du
Conseil de la magistrature (ReCoReM) du 28
mai 2021**

Art. 24

Principe

Les membres, les suppléants et les greffiers de la Commission de recours publient leurs liens d'intérêts.

Art. 25

Contenu

1. Le registre des liens d'intérêts des membres, des suppléants et des greffiers de la Commission de recours indique :
 - a) leur(s) activité(s) professionnelle(s) principale et accessoire(s), le cas échéant leur(s) employeur(s) ;
 - b) leur appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public ;
 - c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions ou d'organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale ;
 - d) leur affiliation à un parti politique.
2. Les modifications sont annoncées dès qu'elles se produisent.

Liens d'intérêts	Activité/fonction	Employeur, corporation, entreprise, établissement, fondation, commission ou organe / parti politique	Observations
Activité(s) professionnelle(s) principale(s)	Bundesstraf Richter, Präsident der Strafkammer	Eidgenossenschaft (Bund)	
Activité(s) professionnelle(s) accessoire(s)	Prüfungsexperte Dozent Wirtschaftsrecht	Schweizerischer Verband technischer Kaderleute (Anavant) Fernfachhochschule Schweiz (FFHS), Brig	
Appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public			
Fonctions occupées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale			
Affiliation à un parti politique	Mitglied «Die Mitte Schweiz» und «Die Mitte Oberwallis»		

Remarques :			
Lieu et date : Bellinzona, 1. Juni 2022		Signature:	